

*Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance du 13 avril 2006*

*Etaient Présents*

<i>Bourqueil</i>	: Mr DUMONT, Mmes HEYDON, COUCHOURON, SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, LILA, BODART.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PICHOT.
<i>Continvoir</i>	: Mme MOULAY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX, Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mr DESTAILLEUR.
<i>Saint Nicolas de Bourqueil</i>	: Mr BRUNEAU.

*Etaient Excusés*

<i>Bourqueil</i>	: Mr JUNGES.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mr DESBOIS, Mme GOUPIL DE BOUILLE.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET, Mr PINARD.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN, Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourqueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

*Absents*

<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT.
-------------------	---------------

*Secrétaire de séance*

## *Ordre du Jour*

### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 MARS 2006**

*Ce document est adopté à l'unanimité.*

### **2 – INDEMNITE D'UN STAGIAIRE**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que lors d'une précédente réunion, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement pour la venue d'une stagiaire de l'Ecole Forestière de Meynac (19), il s'agit de Mademoiselle GOURDON Karina, domiciliée à St Nicolas de Bourgueil (37).

Le stage, d'une durée total de 4 semaines, sera axé sur le lac des Ténières, ancienne carrière d'extraction pour la construction de l'autoroute A 85.

Considérant qu'un tel stage engendre des frais non négligeables pour la stagiaire, notamment au niveau des nombreux déplacements, elle propose à l'Assemblée de verser à cette stagiaire une indemnité mensuelle correspondant à 15 % du S. M. I. C.

Elle sollicite l'avis du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

***Le Conseil Communautaire,***

***EMET, à l'unanimité un avis favorable à cette proposition et,***

***DECIDE de verser à Mademoiselle GOURDON Karina, une indemnité mensuelle correspondant à 15 % du S. M. I. C.***

***PRECISE que le stage se déroulera du 24 au 28 avril 2006 et du 12 au 30 juin 2006.***

***S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.***

Il est précisé que l'indemnité mensuelle concernant Mademoiselle GOURDON Karina sera versée au prorata de la durée du stage.

### **3 – TERRAIN D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE**

#### **1) LANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAUX – CHOIX DES ENTREPRISES**

Madame la Présidente rappelle la séance du Conseil Communautaire en date du 10 novembre 2005, au cours de laquelle l'assemblée avait validé le projet d'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Elle rappelle également la séance du 12 janvier 2006 où le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement pour lancer la procédure d'appel d'offres.

Cette procédure a eu lieu et la commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les propositions parvenues à la Communauté de Communes. Elle fait part de la décision prise par cette commission pour le choix des entreprises, à savoir :

**Pour le lot n°1 Terrassement, voirie et réseaux divers, espaces verts.**

Entreprise la mieux disante : Société COLAS Centre Ouest – Agence de Tours (37)

Coût : 208 910.10 € H.T.

**Pour le lot n°2 Blocs techniques et sanitaires préfabriqués, gestion technique centralisée**

Entreprise la mieux disante : Entreprise DENIAU de Longué-Jumelles (49)

Coût : 183 650.00 € H.T.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,*

*Après un vote à mains levées,*

*L'AUTORISE à signer les marchés à intervenir avec les entreprises sus-visées ,*

*RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,*

*Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :*

*Nombre de votants : 17*

*Pour la signature du marché : 16*

*Contre la signature du marché : 1 (Monsieur BRUNEAU)*

**2) GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL**

Madame la Présidente apporte toutes les informations concernant le programme de travaux d'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage et souligne l'intérêt de solliciter, au plus tôt, l'aide de l'Etat concernant la gestion de ce futur terrain.

Elle propose à l'assemblée d'effectuer dès maintenant cette démarche.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,*

*VU l'intérêt de solliciter, au plus tôt, l'aide accordée par l'Etat pour la gestion des terrains d'accueil des gens du voyage.*

*DECIDE, à l'unanimité, de solliciter le concours financier de l'Etat.*

*AUTORISE d'une part la Présidente à déposer auprès de la C. A. F. d'Indre et Loire la demande d'aide pour la future gestion du terrain d'accueil qui sera aménagé sur le territoire de la Commune de Bourgueil et à signer tous les documents s'y rattachant d'autre part.*

#### **4 – PROCEDURE DE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS / RESTIGNE**

Monsieur LE COZ rappelle à l'assemblée que suivant délibération en date du 10 février 2005, le Conseil Communautaire avait décidé de déposer un dossier de lotissement simplifié pour permettre l'engagement de travaux complémentaires et de pouvoir également obtenir des délais supplémentaires pour les plantations concernant la 2<sup>ème</sup> tranche réalisée par la Collectivité.

Ce dépôt a été réalisé et les Maires des deux communes concernées, à savoir Benais et Restigné ont signé l'arrêté d'autorisation de lotir.

Il convient maintenant que ce dossier fasse l'objet d'un dépôt auprès du service des Hypothèques.

A cet effet, il propose à l'assemblée d'effectuer cette démarche qui est nécessaire pour permettre ensuite la vente de parcelles.

Il sollicite l'avis de l'Assemblée.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,*

*VU la nécessité d'effectuer cette démarche,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et*

*AUTORISE la Présidente d'une part à effectuer cette démarche et signer toutes les pièces qui s'y rattachent d'autre part.*

*DESIGNE Maître GAILLARD, Notaire associé à Bourgueil, pour effectuer les formalités qui sont nécessaires à cette procédure.*

*PRECISE que les frais correspondants seront supportés par la Collectivité.*

*S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.*

#### **5 – ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE BOURGUEIL – ACHAT DE MATERIEL**

Madame la Présidente fait savoir à l'assemblée que la Ville de LOCHES, suite à la fermeture de son abattoir municipal, a mis en vente du matériel en parfait état de marche, il s'agit :

- ↳ D'un épilatoire fraise avec armoire et accessoires,
- ↳ D'une pince à électrocuter avec armoire
- ↳ D'un aspirateur à moelle avec pompe, cuve, armoire et accessoires.

L'ensemble de ces équipements est proposé pour un montant total de 1 700 €uros.

Elle précise que ce lot apparaît fort intéressant pour l'abattoir intercommunal de Bourgueil car il pourrait être utilisé notamment en cas de panne du matériel actuellement en place.

Elle sollicite l'avis de l'assemblée.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de sa Présidente,*

*Vu l'intérêt de pouvoir se porter acquéreur de ce lot qui correspond à un réel besoin de la Collectivité, notamment pour faire face à toutes déficiences pour lesquelles il faut souvent pallier au plus vite pour ne pas perturber le bon déroulement du Service.*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et*

*DECIDE de se porter acquéreur auprès de la Ville de LOCHES du lot de matériel sus -détaillé.*

*SE PRONONCE favorablement sur le montant proposé par la Ville de LOCHES, à savoir : 1 700 €uros pour l'ensemble du matériel.*

*S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.*

*Comme suit ::*

Article 21783/11 Matériel informatique	:	-	1 179.58 €
Article 21754/10 Matériel et outillage industriel	:	+	1 179.58 €

## **6 – BAIL CAVE TOURISTIQUE**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le 9 février 2006, le Conseil Communautaire avait donné son accord pour la signature d'un bail avec la société Histoire en Scène, représentée par Madame DESENNE.

Il avait été proposé de retenir comme critère d'actualisation le chiffre d'affaires.

Depuis, il est apparu que ce critère n'était pas le mieux adapté car il pouvait varier également lorsqu'il y avait une baisse du chiffre d'affaires et donc faire « chuter » le loyer.

Il sera donc appliqué, comme pour les autres loyers, l'indice de construction.

*L'assemblée prend acte de cette information.*

## **7 – MARCHES PUBLICS**

Madame la Présidente rappelle à ses collègues que suivant délibération en date du 13 janvier 2005, le Conseil Communautaire l'avait autorisée à appliquer intégralement les dispositions de l'article L 2122-22 (4°) du C. G. C. T. dans la limite de 230 000 €uros H.T. pour les travaux et dans la même limite pour les marchés de fournitures et services calculée annuellement par familles homogènes.

Elle précise que le décret n° 2005-1737 du 30 décembre 2005 a modifié les seuils mentionnés dans le code des marchés publics et par conséquent, modifie les montants pris en compte dans la délibération susvisée.

Elle propose au Conseil Communautaire de délibérer à nouveau sur les règles de mise en concurrence pour la procédure adaptée, en précisant que les seuils seront ceux en vigueur le jour où la procédure adaptée sera appliquée par la Communauté de Communes afin que les montants à prendre en compte soient en parfaite harmonie avec le code des marchés publics.

Elle sollicite l'avis de l'assemblée.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,*

*Vu sa délibération en date du 13 janvier 2005,*

*VU le décret n° 2005-1737 du 30 décembre 2005 modifiant les seuils mentionnés dans le cadre des marchés publics,*

*EMET à l'unanimité un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus par la Présidente, et*

*AUTORISE la Présidente à appliquer intégralement les dispositions de l'article L 2122-22 (4°) du C. G. C. T. pour les travaux et les marchés de fournitures et services dans la limite des seuils fixés par le code des marchés publics.*

#### **8 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 14 février 2002, avait décidé d'allouer à Madame Nicole BODET, Receveur de Bourgueil, l'indemnité de conseil à taux plein conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Elle précise que Madame BODET a été remplacée dans sa fonction par Monsieur Lilian EXPERT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006.

Elle propose au Conseil Communautaire que cette indemnité soit reconduite dans les mêmes conditions au profit de Monsieur Lilian EXPERT, Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, et*

*DECIDE d'allouer à Monsieur Lilian EXPERT, Receveur de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, pendant toute la durée du mandat qui reste à courir, l'indemnité de conseil fixée à taux plein conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.*

*PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.*

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE MANIFESTATION SPORTIVE**

Madame la Présidente souligne que l'équipe féminine du Collège Ronsard de Bourgueil a gagné la compétition inter régions du 5 avril dernier et a obtenu ainsi sa place pour les championnats de France.

Ces derniers se dérouleront à Lons Le Saulnier du 10 au 12 mai prochain.

Les frais de déplacement correspondants seront trop lourds à supporter par l'association sportive du collège ; c'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil est sollicitée pour apporter son concours financier.

Madame la Présidente sollicite l'avis de l'assemblée.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de sa Présidente,*

***DECIDE, à l'unanimité, d'accorder à l'association sportive du collège de Bourgueil une subvention de 150 euros.***

***S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.***

*Comme suit :*

<i>Article 022 (fonction 020) dépenses imprévues :</i>	<i>-</i>	<i>150.00 €</i>
<i>Article 65749 (fonction 020) subvention Union Sportive du Collège Ronsard de Bourgueil :</i>	<i>+</i>	<i>150.00 €</i>

### **CONTRAT DE PAYS**

Une réunion d'information aura lieu le 27 avril 2006 à 14 h 30 dans les locaux de la Communauté de Communes.

### **COMMISSION COMPETENCES**

Elle se réunira le 4 avril 2006.

### **SALON MILLE ET UNE COULEURS**

Cette manifestation se déroulera le 23 avril 2006.

Avant de passer au tour de table, Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée d'un courrier adressé par Monsieur LEMOGNE. Ce courrier fait suite au dramatique incendie qui a eu lieu dans le centre ville de Chouzé-sur-Loire où deux jeunes filles sont décédées. Une large discussion s'est ensuite engagée au sein de l'assemblée.

## TOUR DE TABLE

↳ **Monsieur LE COZ**

Locaux ZA Benais / Restigné

Il fait part d'une demande de location de bureaux présentée il y a peu de temps par Monsieur GRIMAUD de Restigné, lequel souhaite développer une activité de téléassistance.

Les deux bureaux actuellement libres lui conviendraient parfaitement.

Monsieur LE COZ demande l'avis du Conseil Communautaire.

***L'assemblée, à l'unanimité,***

***EMET un avis favorable***

La location prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2006, le montant du loyer mensuel est fixé à 255.00 €uros.

Le bail précaire de 23 mois sera rédigé par Maître GAILLARD, Notaire associé à Bourgueil.

↳ **Monsieur GODIN**

Circuits Vélos

Il rappelle que la pose des panneaux sera assurée par chaque commune concernée.

Monsieur BOIREAU, agent de la Communauté de Communes participera également à la pose de ces équipements.

↳ **Madame HEYDON**

Nouveau contrats emplois

Elle commente l'organisation de réunions à Bourgueil sur le thème de l'emploi.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 50.

Fait à Bourgueil, le 25 avril 2006

***La Présidente,***

***Nadine SAILLET***